



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

INTÉGRER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LA FICHE DE POSTE

> **Contact** : prevention@cdg38.fr

Ingénieurs en prévention des risques professionnels
04.56.38.87.04

> **Pôle** : Prévention des risques professionnels

> **Date** : Juillet 2023

SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LA FICHE DE POSTE

Cette fiche présente deux volets à intégrer dans la rédaction de la fiche de poste : la sécurité au travail ainsi que la santé au travail.

1. Sécurité au travail

Conçu sous forme de cases à cocher, ce paragraphe vous permet d'identifier les risques liés aux activités exercées, les formations spécifiques à prévoir, ainsi que les équipements de protection individuelle à fournir. Ce premier niveau de recensement est à compléter avec les données contenues dans le document unique d'évaluation des risques professionnels

Risques identifiables

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Risques de chute de plain-pied | <input type="checkbox"/> Risques d'incendie, d'explosion |
| <input type="checkbox"/> Risques de chute de hauteur | <input type="checkbox"/> Risques liés aux travaux électriques |
| <input type="checkbox"/> Risques liés aux ports de charges (manutentions manuelles) | <input type="checkbox"/> Risques liés à l'éclairage |
| <input type="checkbox"/> Risques de chute d'objets | <input type="checkbox"/> Risques liés au chaud (canicule), au froid, à la climatisation |
| <input type="checkbox"/> Risques liés à l'utilisation de machines, d'outils, à la conduite d'engins | <input type="checkbox"/> Risques routiers |
| <input type="checkbox"/> Risques liés au bruit | <input type="checkbox"/> Autres risques : travail sur écran, vibrations, postures de travail, assainissement de l'air, urgence, public agressif / en fin de vie / en détresse, travail isolé, noyade... |
| <input type="checkbox"/> Risques liés aux produits chimiques dangereux | |
| <input type="checkbox"/> Risques biologiques | |

Formations spécifiques à la sécurité au poste de travail

Cette liste, non exhaustive, sera à compléter par d'autres formations spécifiques éventuellement requises au poste de travail

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Habilitation électrique | <input type="checkbox"/> Signalisation de chantiers |
| <input type="checkbox"/> Conduite d'engins (tracteur, engins de chantier, nacelles, etc.) | <input type="checkbox"/> Intervention en espaces confinés |
| <input type="checkbox"/> HACCP | <input type="checkbox"/> Intervention à proximité des réseaux (AIPR) |
| <input type="checkbox"/> Montage-démontage échafaudage | <input type="checkbox"/> Vibrations (utilisation d'équipements, engins vibrants). |
| <input type="checkbox"/> Formation amiante (intervention sur des matériaux amiantés) | <input type="checkbox"/> Manutention manuelle |
| <input type="checkbox"/> Risque chimique (utilisation de produits) | <input type="checkbox"/> Ecrans de visualisation (travail sur ordinateur) |
| <input type="checkbox"/> Utilisation de machines | |
| <input type="checkbox"/> Travaux en hauteur spécifiques (travaux sur cordes, élagage, etc.) | |

En dehors de ces formations spécifiques, d'autres formations générales doivent être suivies dans le cadre du plan de formation global de la collectivité (formation aux premiers secours, à la manipulation des extincteurs, formations des membres du Comité Social Territorial (CST) et, le cas échéant, de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT), des assistants de prévention, etc.)

Equipements de protection individuelle

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Vêtements de travail | <input type="checkbox"/> Combinaison de protection | <input type="checkbox"/> Visière de protection |
| <input type="checkbox"/> Vêtement de signalisation | <input type="checkbox"/> Pantalon et veste anti-coupures | <input type="checkbox"/> Casque |
| <input type="checkbox"/> Chaussures de sécurité | <input type="checkbox"/> Masque (anti-poussières, produits chimiques, etc.) | <input type="checkbox"/> Lunettes de protection |
| <input type="checkbox"/> Gants de protection (produits chimiques, chaleur, risques mécaniques, etc.) | <input type="checkbox"/> Protecteur auditif | <input type="checkbox"/> Harnais de sécurité |
| | | <input type="checkbox"/> Tablier en cuir |
| | | <input type="checkbox"/> Masque à souder |
| | | <input type="checkbox"/> Blouse – coiffe |

2. Santé au travail

Les vaccins constituent une prévention des risques au poste. Certains sont obligatoires, et d'autres recommandés par la Haute Autorité de Santé pour certains postes et en fonction de l'évaluations des risques professionnels.

Avant la prise de la poste, l'employeur doit exiger les vaccinations obligatoires pour le poste concerné et peut, en lien avec le médecin du travail, inciter l'agent à se faire vacciner pour les vaccinations recommandées.

Il convient d'apporter ces précisions sur la fiche de poste en se référant au tableau de vaccinations du site du ministère de la santé et de la prévention (calendrier de vaccination / tableau synoptique pour le milieu du travail) mis à jour régulièrement.

(voir le site : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>)

La transmission de la fiche de poste au médecin agréé lui permettra de s'assurer que l'agent a bien les vaccins obligatoires par rapport à son métier.